



Contrôle fiscal personnel : jamais reçu le formulaire 2120

Par **idapi**, le **10/05/2014** à **10:16**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Pour un contrôle personnel le 24/9/12 : j'ai reçu une demande de renseignements. J'ai vu le contrôleur en suivant puis, plus rien.

Le 05/01/14, je reçois un avis d'impôt en REC,
le 23/01/14, je réclame et ne comprends rien à leur procédure,
le 02/04/14, je reçois en LR l'imprimé 4140 : procédure contentieuse.

Le vice de procédure me donne-t'il le droit de ne répondre que sur cela ? Ai-je toutes les chances de gagner ?

Merci de votre réponse rapide.

Cordialement,
idapi